# Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation



## 520 - Gestion des collèges

Carte scolaire - Proposition de rattachement de la commune de ROHRWILLER au secteur de recrutement du collège du Rhin de DRUSENHEIM

Rapport n° CD/2017/009

#### Service Chef de file:

J330 - Service finances et ressources humaines

Service(s) associé(s):

## Résumé :

Aux termes des dispositions du code de l'éducation, il appartient au Conseil Départemental d'arrêter les secteurs de recrutement des collèges publics. Il est proposé au Conseil Départemental de décider le rattachement de la commune de Rohrwiller au secteur de recrutement du collège du Rhin de Drusenheim, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2017 pour les élèves entrant en 6ème et successivement sur les trois années suivantes pour les autres niveaux.

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a transféré aux Départements la compétence carte scolaire des collèges.

Les élus départementaux du canton de Bischwiller ont soulevé l'éventualité de modifier la carte scolaire pour les enfants de Rohrwiller.

Cette réflexion repose sur le fait que le collège de Drusenheim a bénéficié récemment d'une restructuration lourde mais que son taux d'occupation n'est pas optimisé (76 %). Par ailleurs, les deux collèges de Bischwiller fonctionnent actuellement au-dessus de leur capacité théorique d'accueil.

Le collège André Maurois de Bischwiller compte 453 élèves (hors SEGPA) pour une capacité théorique de 400 places. Le taux d'occupation de l'établissement est donc de 113 %. En 2020, la projection d'effectif indique 392 collégiens (hors SEGPA).

Le collège du Rhin à Drusenheim compte 380 élèves pour 500 places, soit un taux d'occupation de 76%. Dans 4 ans, 434 collégiens sont attendus. Le pic de fréquentation du collège est estimé à 443 collégiens en 2022, puis s'en suivra une stabilisation des effectifs pour les années suivantes autour de 425 collégiens.

Le transfert d'environ 50 collégiens vers Drusenheim semble nécessaire afin d'assurer un bon fonctionnement des collèges de Bischwiller. En effet, en 2020, l'autre collège de Bischwiller, le collège Saut du Lièvre serait largement saturé avec 521 collégiens pour 400 places. Libérer une cinquantaine de places des collèges de Bischwiller permettra de mieux accueillir cette montée d'effectifs, et, en parallèle, ce changement impactera favorablement les effectifs du collège de Drusenheim, dont la fréquentation sera plus proche de sa capacité d'accueil.

L'effectif 2016 d'élèves de CM2 issus de Rohrwiller compte 14 élèves.

La Commune de Rohrwiller a souhaité se rapprocher des parents d'élèves avant de prendre toute décision. Deux visites des parents d'élèves ont été organisés au collège de Drusenheim au mois de septembre 2016. Les avis des parents ont été unanimement positifs.

Le conseil municipal a donc approuvé, lors de sa séance du 13 septembre 2016, la proposition de modification de carte scolaire au bénéfice du collège de Drusenheim et autorisé le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

### Le transport scolaire :

Le ramassage scolaire des élèves de la commune de Rohrwiller vers le collège du Rhin de Drusenheim sera à mettre en œuvre par la Région Grand Est.

La concertation fait ressortir un avis favorable de l'ensemble des élus et des parents d'élèves.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'approuver cette modification de la carte scolaire à compter de la rentrée de septembre 2017 pour les élèves entrant en 6<sup>ème</sup> et successivement sur les trois années suivantes pour les autres niveaux.

La proposition de rattachement de la commune de Rohrwiller au secteur de recrutement du collège du Rhin de Drusenheim a été soumise à l'avis du Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) lors de la séance du 10 février 2017, lequel a émis un avis favorable.

La Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, lors de sa séance du 30 janvier a donné un avis favorable concernant les propositions du présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide le rattachement de la commune de Rohrwiller au secteur de recrutement du collège du Rhin de Drusenheim, à compter de la rentrée de septembre 2017 pour les élèves entrant en 6ème et successivement sur les trois années suivantes pour les autres niveaux ;
- -approuve en ce sens la modification de la carte scolaire pour le collège du Rhin de Drusenheim ;
- autorise son président à entreprendre toutes démarches nécessaires auprès de la Région Grand Est pour permettre le ramassage des élèves résidant dans la commune de Rohrwiller vers le collège du Rhin de Drusenheim à compter de la rentrée scolaire de septembre 2017.

Strasbourg, le 07/03/17

Le Président,

Frédéric BIERRY